

SHAWN QUINN
Attorney at Law – Avocat à la Cour
32 rue des Bas Rogers
92800 Puteaux (Paris La Défense)
Tél : +33 1 41 38 98 05

Visas B-1 (Business) et Visas B-2 (Tourisme)

Par: Shawn Quinn, Esq.

Il existe trois types de visas B qui peuvent être délivrés à un étranger :

1. Visa B-1 (business) ;
2. Visa B-2 (tourisme / soins médicaux) ; et
3. Visa B-1/B-2 (business / tourisme / soins médicaux)

Une personne qui est titulaire d'un visa B-1 est autorisée à entrer sur le territoire américain. En règle générale, cette personne n'est pas autorisée à travailler mais peut réaliser des actes *liés à une activité commerciale* : rencontrer des clients, assister à un litige, conclure un contrat...

Au contraire, un visa B-2 autorise le titulaire du visa à entrer aux Etats-Unis dans les buts suivants : tourisme, rendre visite à sa famille/ses amis ou soins médicaux.

En principe, la catégorie de visa B-1 octroie les mêmes droits au titulaire de ce visa qu'une personne qui bénéficie du « Visa Waiver Program » ou « VWP » avec « ESTA ». Par conséquent, les ressortissants de pays qui peuvent bénéficier du « Visa Waiver Program » ou « VWP » avec « ESTA » n'ont pas d'intérêts particuliers à solliciter un visa B.

Toutefois, il existe des raisons pour lesquelles une personne qui peut bénéficier du VWP a tout intérêt à effectuer une demande de visa B :

1. Cette personne n'est plus éligible à voyager avec le VWP à (ex : excès de séjour, refus d'accès sur le territoire américain, condamnation à certaines infractions...) ;
2. Cette personne souhaite séjourner plus de 90 jours aux Etats-Unis lors de son prochain voyage ;

Shawn QUINN – Attorney at Law – Avocat à la Cour
aux barreaux de New York (USA) et des Hauts-de-Seine (France)
contact@cabinetquinn.com
N° SIRET 538 941 378 00019
N° TVA FR 16 538941378
Membre d'une association agréée
Toque 237 Hauts-de-Seine

3. Cette personne a l'intention de créer ou d'acheter une société aux Etats-Unis et veut minimiser le risque de problèmes à la douane aux Etats-Unis ; ou
4. Cette personne a l'intention de réaliser un travail aux Etats-Unis autorisé avec le visa B-1.

Selon les lois et règlements américains, il y a certaines catégories d'emplois qui sont spécifiquement autorisées :

- Par exemple, lors de courses de chevaux, des salariés étrangers engagés comme jockey, toiletteur, etc. sont autorisés à travailler aux Etats-Unis pour une période temporaire avec un visa B-1 ;
- Un autre exemple : le personnel de maison qui a travaillé au moins une année pour un même employeur, en dehors des Etats-Unis, est autorisé à venir aux Etats-Unis et à continuer à travailler pour ce même employeur.

Ainsi, bien qu'il soit possible de travailler aux Etats-Unis, cela peut être que temporairement.

Toutefois, ce type de visa est très avantageux pour le demandeur et son employeur car pour obtenir un visa de travail, la procédure est plus complexe, plus longue et coûteuse.

Dans le cas où le demandeur remplirait les conditions pour obtenir un visa B-1 et se trouverait dans un des cas de dérogation, cette personne pourrait demander un visa B-1 directement. Dans cette situation, il est préférable que cette personne ne voyage pas aux Etats-Unis simplement avec le VWP car elle pourrait rencontrer des problèmes à la douane américaine et l'accès sur le territoire américain pourrait même lui être refusé.

* *

*Pour plus des informations concernant les visa B, n'hésitez pas à contacter le
Cabinet de Shawn QUINN – Avocat à la Cour.*